

de l'université et ses étudiants mais également une réelle gentillesse expliquent qu'il est tout naturellement appelé à la présidence des anciens de la Faculté de droit de l'U.C.L. (ADLv) et à celle des anciens du collège Saint-Pierre d'Uccle. Il est également un membre très écouté de l'assemblée générale des Grandes conférences catholiques.

Mais au-delà de cette belle carrière professionnelle, il y avait l'homme qui suscitait d'emblée la sympathie. Jovial, bon vivant, cultivé et voyageur, il appréciait en particulier l'art roman au point que pendant des décennies, il consacra la semaine de l'Ascension à la découverte d'églises et de chapelles romanes, souvent

modestes et campagnardes, de France et de Navarre. Il y appréciait le calme propice au recueillement et au plan architectural, la finesse des tympans, l'expressivité des chapiteaux, la puissance des colonnes et les clochers ajoutés à l'italienne.

Ses dernières années furent assombries par la cécité et surtout par le décès en 2016 de sa fille adoptive Marie dont il ne se remet pas, malgré le soutien de ses fidèles amis et, en particulier, d'Emile Verbruggen et de Marc Chomé auxquels l'unissaient des liens d'estime réciproque et de profonde amitié.

Guy KEUTGEN



## Colloques

### « Rebondir »<sup>1</sup>.

Le thème du congrès d'Avocats.be : Rebondir ! Le lieu : Charleroi danses. Tant ce lieu que ce thème sont à l'image du président Jean-Pierre Buyle : originaux et ambitieux.

Les défis auxquels la profession d'avocat est confrontée sont nombreux. Il suffit de lire régulièrement la *Tribune d'Avocats.be* pour s'en rendre compte : informatisation, financement de l'aide juridique ou encore accès à la justice pour les classes moyennes. Notre Ordre communautaire a pris le parti de ne pas aborder, à l'occasion de son congrès bisannuel, les sujets complexes dont il traite au quotidien, pour inciter les avocats à une réflexion prospective : comment notre profession peut-elle rebondir pour affronter des changements tels que la révolution numérique, l'émergence des *legal tech* ou l'apparition de nouveaux métiers pour les avocats ? Ces changements ont une influence sur la pratique quotidienne des avocats qu'ils soient isolés ou évoluent dans de grandes associations.

Après un mot d'accueil du bâtonnier de Charleroi, Alexandre Gil-

lain, et du président d'Avocats.be suivis d'une présentation humoristique de la journée par Marie Fadeur du jeune barreau de Charleroi et Cavit Yurt du jeune barreau de Bruxelles, le journaliste Amid Faljaoui a animé un débat sur le thème « Ils ont pensé le futur ». Y participaient différents entrepreneurs et chefs d'entreprise de la région de Charleroi dont Bernard Delvaux, de la Sonaca, le médiatique Salvatore Curaba, de la société EASI qui a emporté à trois reprises le titre de meilleur employeur de l'année, Orphée Cataldo, de Dirty Monitor qui exporte des spectacles d'animation vidéo dans le monde entier mais aussi Marie-Hélène Ska, secrétaire-générale de la CSC. Si le débat a peu (voire pas) porté sur la profession d'avocat, il n'était pas inutile d'entendre des messages enthousiastes et optimistes d'entrepreneurs qui ne sont pas de doux rêveurs. Les vertus de l'échec ont été vantées. S'inspirant souvent de l'évolution récente de la ville de Charleroi qui accueillait le congrès, les différents orateurs ont expliqué qu'au départ de mutations profondes, il fallait anticiper afin de rebondir. Stop au misérabilisme et à l'individualisme, replaçons l'humain au cœur de nos ré-

flexions afin d'anticiper les défis à venir, libérons les énergies : on se serait cru à un meeting d'Emmanuel Macron. Pourquoi pas si cela permet de nourrir, au sein d'une profession souvent réticente au changement, une réflexion indispensable ? En marche donc...

Différents ateliers étaient ensuite organisés dans la matinée. L'un était consacré à l'offre de services juridiques, l'autre portait sur les nouveaux métiers.

Lors du premier atelier furent présentées une *legal tech*, l'incubateur créé par le barreau de Paris mais aussi les subventions accordées par les autorités publiques en termes de services juridiques. Comme toutes les nouveautés, les *legal tech* suscitent bien entendu des craintes. Ces *start up* qui font travailler des avocats vont-elles s'emparer du marché des services juridiques traditionnellement fournis par les avocats ? Plutôt que de lutter contre l'émergence des *legal tech* qui est inéluctable, mieux vaut en accompagner le développement, par exemple par l'intermédiaire d'un incubateur tel que celui que vient de créer Avocats.be. Ce nouveau marché de services juridiques pose bien entendu différentes questions d'ordre déontologique qui furent abordées : pour autant que le client soit identifié et que le secret professionnel soit respecté, en principe, rien n'empêche les avocats d'offrir des services au travers des *legal tech*.

L'après-midi débuta également par des ateliers : lors de celui consacré à l'art de convaincre, Bertrand Périer, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation de France, par ailleurs l'un des formateurs du concours *Eloquentia* organisé en Seine-Saint-Denis, fit la brillante démonstration de sa science du sujet. Tout en maîtrise, il a rappelé les principes et partagé « trucs et astuces » de l'art oratoire.

Un autre atelier était consacré à l'ouverture et au développement d'un cabinet d'avocats. Les orateurs y ont partagé leurs expériences. Ils ont insisté sur la nécessité de repenser la structure d'un cabinet d'avocats, moins encline à fonctionner efficacement lorsqu'elle est conçue sous forme pyramidale (structure classique) que lorsqu'elle est pensée sous la forme d'un réseau, propice aux interactions. Le troi-

sième atelier, poétiquement appelé « la banane carnivore », était consacré à l'art de décoder l'information.

Place ensuite au débat politique consacré à l'importance de « renouer avec l'opinion ». Alors que tous les hommes politiques annoncés se firent remplacer (certains remplaçants se faisant suppléer à la dernière minute !), Olga Zrihen, Georges-Louis Bouché et Antoine Tanzilli ont abordé l'épineuse question du cumul des mandats politiques. Si le débat n'était pas sans intérêt, les avocats présents sont restés sur leur faim puisqu'aucune question qui aurait pu avoir un quelconque lien avec la profession n'a été abordée, même du bout des lèvres. Or, ces questions sont nombreuses : quelles sont les solutions communes que les hommes politiques, comme les avocats, pourraient imaginer pour renouer avec l'opinion publique ? Quelles incompatibilités pour l'avocat qui souhaite exercer un mandat politique ?

Mais le meilleur allait venir : lors d'une prestation époustouflante, Kami Haeri, avocat au barreau de Paris, a présenté son rapport sur « l'avenir de la profession d'avocat ». Ce rapport a été rédigé à la demande du garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas<sup>2</sup>. L'orateur n'a pas pu présenter tout son rapport qui compte 135 pages, lesquelles se terminent par des propositions concrètes pour rendre la profession plus agile, mobile et solidaire. Kami Haeri a décrit les envies et les besoins des jeunes confrères qu'il a longuement interrogés. Il a délivré un message empli d'optimisme, d'altruisme mais aussi agrémenté de solutions concrètes dont plusieurs gagneraient à être également explorées chez nous.

La journée a pris fin par le vote, à l'applaudimètre, d'une motion sur le secret professionnel dont les contours et frontières sont sans cesse davantage rongés par le législateur.

Outre le plaisir de partager des moments de convivialité avec les confrères venant des quatre coins de Bruxelles et de Wallonie, on retient de ce congrès des idées et des pistes d'évolution de la profession qu'il convient maintenant d'exploiter et de mettre en œuvre.

Marc DAL  
et Frédéric HENRY

(1) Thème du congrès d'Avocats.be du 18 mai 2017.

(2) [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/rapport\\_kami\\_haeri.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rapport_kami_haeri.pdf).